

I LAUSANNE AU COEUR DE L'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES

LE PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES (PALM) : PLANIFIER LE TERRITOIRE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

L'agglomération Lausanne-Morges est née en 2007 de la volonté de 26 communes et du canton de Vaud de planifier et développer ensemble un territoire afin de concilier dynamisme, croissance, qualité de vie et protection des paysages et de l'environnement.

Pour concrétiser un développement urbanistique responsable et performant, l'agglomération s'est dotée d'un « projet d'agglomération ». Cette vision partagée poursuit trois objectifs majeurs :

Construire une **agglomération « intense »**, conçue comme une « ville des proximités » :

- Réduire les distances entre habitat, travail et services
- Favoriser une urbanisation dense, mixte et desservie par des transports efficaces
- Développer « la ville en ville » dans des sites bien localisés (sites stratégiques et centralités).

Construire une **agglomération « réticulée »**, dans laquelle l'urbanisation est coordonnée avec un réseau de mobilité durable :

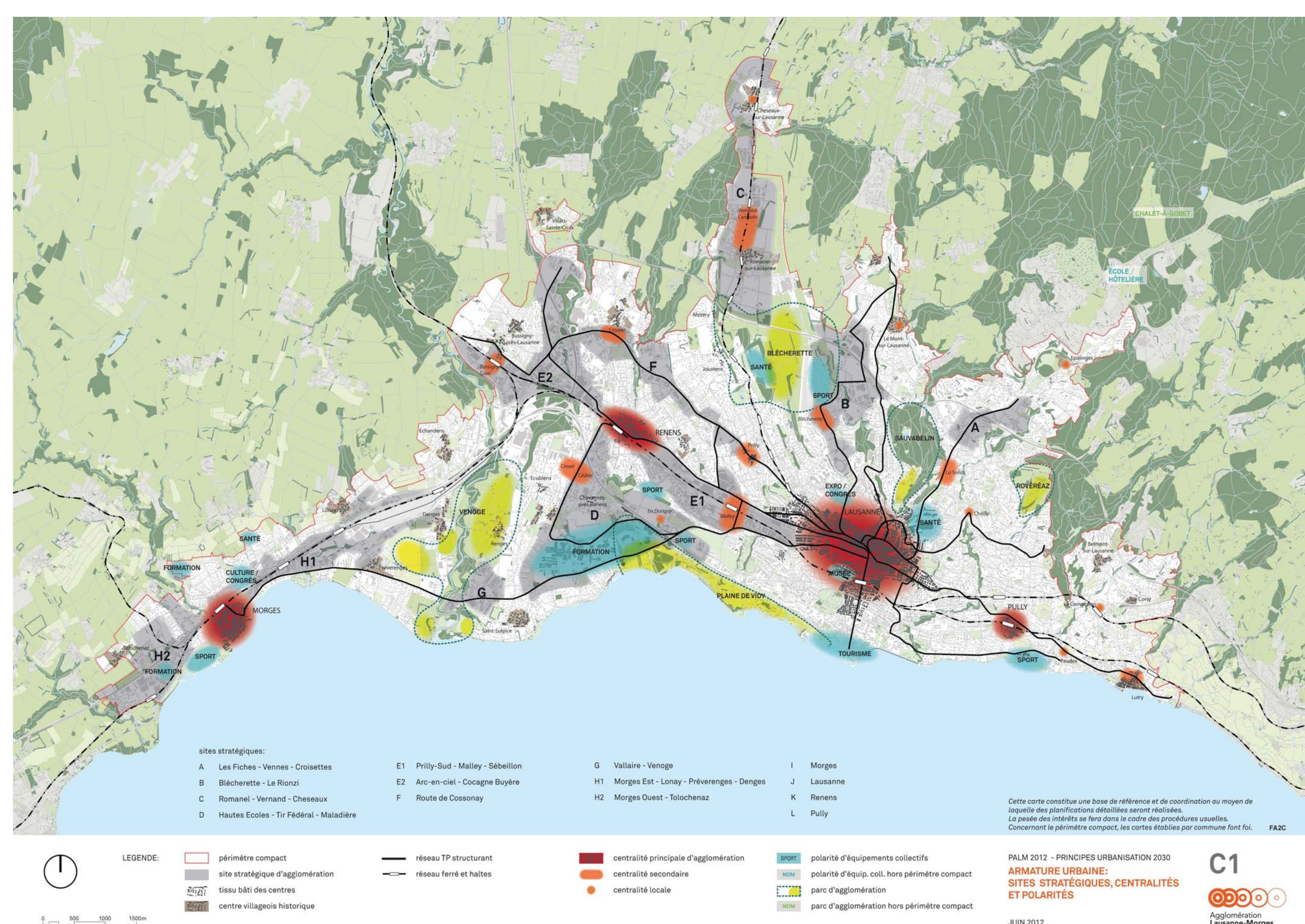
- Réduire les nuisances du trafic individuel motorisé
- Développer des transports publics performants, en particulier les « axes forts de transports publics urbains »
- Développer un réseau de mobilités douces

Construire une **agglomération ouverte sur le paysage**, protégeant et développant un réseau d'espaces et réseaux verts et bleus :

- Préserver, valoriser et mettre en réseau les parcs, cours d'eau, cordons boisés, espaces agricoles, lac, etc.

Un 1er projet a été soumis à La Confédération en 2007. Il a débouché sur un cofinancement fédéral important pour la réalisation d'infrastructures de transport comme le tram Flon-Renens, le développement du réseau de bus ou encore des franchissements en faveur des piétons et des cycles. Ces mesures sont en cours de réalisation.

Un second projet a été déposé en 2012 auprès de la Confédération. Il sollicite un cofinancement fédéral pour de nouvelles mesures en faveur de la mobilité, s'inscrivant dans la continuité du 1er projet (développement du réseau des axes forts et métro m3, nouveaux franchissements de mobilité douce, etc.).



LES SCHEMAS DIRECTEURS : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS INTERCOMMUNAUX

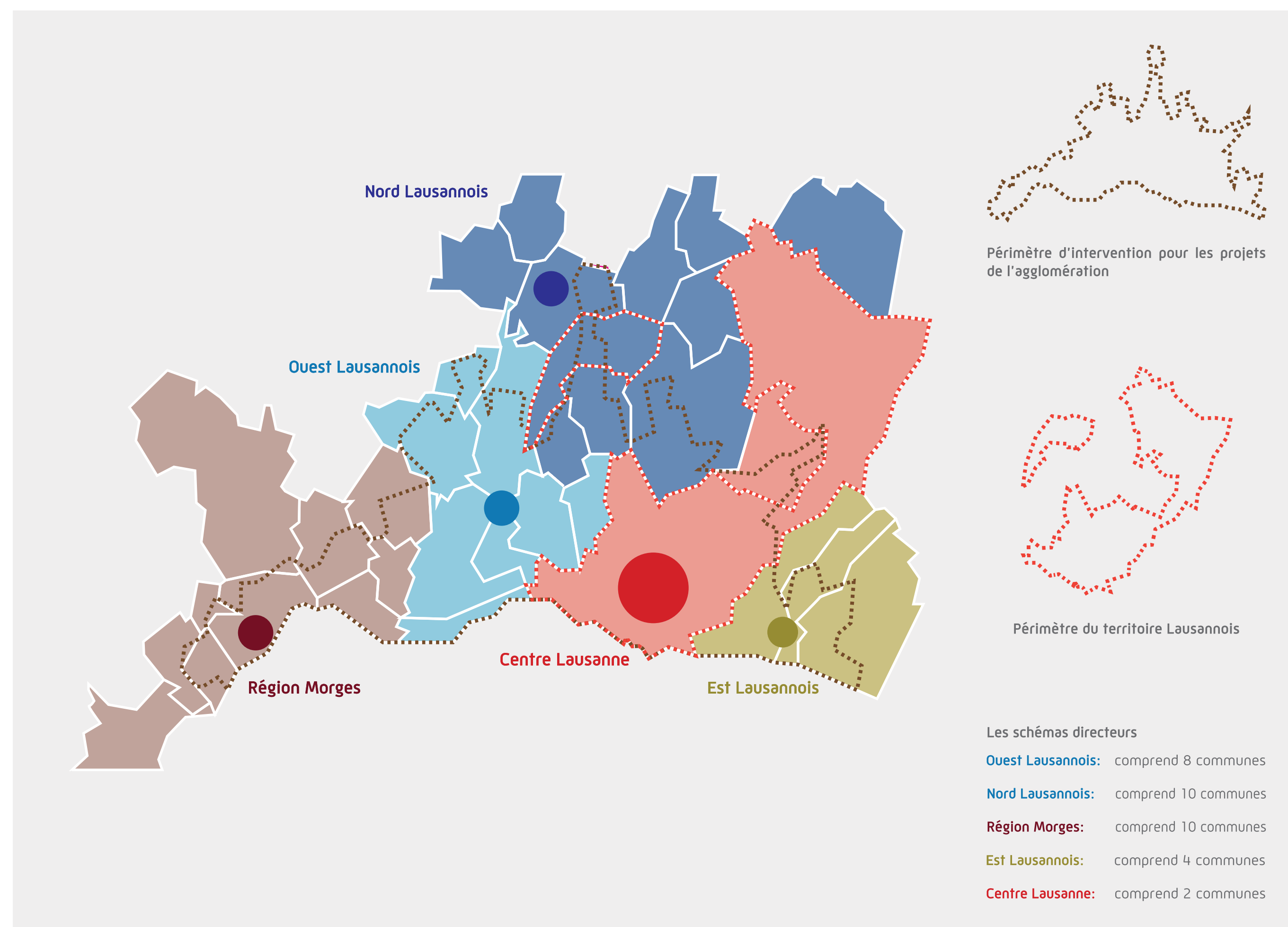
Les schémas directeurs sont issus du regroupement de communes de l'agglomération. Ils permettent d'assurer à une échelle réduite une bonne coordination pour la mise en œuvre de projets intercommunaux. Lausanne est membre du schéma directeur du Nord lausannois par la partie nord de son territoire (Vernand). Elle est aussi associée à sa commune voisine Epalinges au sein de son propre schéma, le Schéma directeur Centre Lausanne.

Lausanne est à la fois capitale du canton et centre de gravité de l'agglomération. Elle est porteuse du nom et de l'image de l'agglomération. Au cœur de l'agglomération, Lausanne est souvent confrontée avant les autres et parfois plus durement aux problématiques liées au développement urbain. Pionnière dans beaucoup de domaines, ses projets intègrent aujourd'hui pleinement la vision du PALM.

Epalinges est intimement liée au développement de Lausanne et de sa région. Elle doit faire face à de nombreux défis liés à l'urbanisation et aux transports, au développement d'un tissu déjà riche en entreprises et centres de recherche et au maintien de la qualité de vie de ses habitants.

Les projets du schéma directeur centre Lausanne sont inscrits dans la logique de l'agglomération :

- Répondant aux mêmes principes : densification, urbanisation vers l'intérieur, valorisation des friches
- Garantissant une étroite coordination entre aménagement et transports
- Préservant la nature, les paysages et la biodiversité
- Affirmant le rôle spécifique de la ville centre : pas d'agglomération forte sans un centre fort



LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL: ANTICIPER ET ORIENTER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Le plan directeur communal a pour mission principal d'anticiper et d'orienter le développement de la ville. Il fixe des objectifs et émet des principes d'aménagement, permettant notamment de traduire à l'échelle de la commune les lignes directrices adoptées dans le projet d'agglomération.

Le plan directeur de Lausanne en vigueur date de 1996. Le contexte, ainsi que les enjeux auxquels il faut répondre, ont notablement changé, nécessitant une révision de celui-ci. Cette révision fait l'état des lieux de l'évolution urbaine, identifie les tendances fortes à l'horizon de 10 à 15 ans et détermine une stratégie d'ensemble où faire converger les divers domaines de l'action municipale.

Son objectif principal est de sauvegarder, préserver et améliorer la qualité de vie des habitants. Pour cela, **l'intensification de la vie urbaine** est une priorité, en alliant qualité des espaces publics et mobilité durable, valorisation du patrimoine bâti et végétal, accès aux biens et services pour toutes les générations et catégories sociales.

La révision du plan directeur communal se fonde sur une **approche différenciée du territoire**. Une attention particulière est portée sur les principaux secteurs de développement, dont notamment les sites stratégiques du PALM et les sites identifiés par la politique lausannoise du logement.

